



LES ATTAQUES

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE SEANCE

Séance du 9 décembre 2020

Présents : Mme BAUDART Aurélie, Mme CORDIER Odile, M. COUTURIER Stéphane, M. CRUSSARD Philippe, Mme DENIELE Nadine, M. DUTRIE Axel, Mme KRASINSKI Eliane, M. LASSALLE Éric, M. LEMIERE Alain, M. MERCIER Éric, Mme MERCIER Martine, M. PEENAERT Antoine, Mme SEYS Véronique, Mme VAMPLUS Vanessa

Excusés : Mme ANSEL Catherine, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, Mme DUVIVIER Chantal, M. LEFEBVRE Pierre Louis, M. VASSEUR Jean-Paul

Procurations : Mme ANSEL Catherine donne pouvoir à Mme SEYS Véronique, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie donne pouvoir à Mme DENIELE Nadine, Mme DUVIVIER Chantal donne pouvoir à Mme DENIELE Nadine, M. LEFEBVRE Pierre Louis donne pouvoir à Mme SEYS Véronique, M. VASSEUR Jean-Paul donne pouvoir à Mme VAMPLUS Vanessa

La séance est ouverte à dix-neuf heures sous la présidence de Madame DENIELE-VAMPOUILLE, Maire, à la salle polyvalente de LES ATTAQUES. Madame Eliane KRASINSKI est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal. Le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

1. Informations

- **Communication du rapport annuel 2019 de Grand Calais Terres & Mers sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets**
- **Adhésion à l'association des Chemins du Nord Pas-de-Calais Picardie**

Afin de pouvoir bénéficier d'un relevé complet des chemins ruraux de son territoire, la commune a adhéré à l'association des Chemins du Nord Pas-de-Calais Picardie. Cette association de défense des chemins ruraux dans la région permet aux communes, par un relevé précis, de pouvoir mieux connaître son patrimoine et de le valoriser. Cette démarche nous permettra de pouvoir solliciter des aides régionales pour les aménager. Le coût de l'adhésion est de 50€.

- **Signature d'une convention d'autorisation temporaire du domaine public avec 1 TRUCK 2 FOOD à compter du 20 janvier 2021 pour s'installer le mercredi soir sur la place de l'église**

2. FINANCES

- **Créances à admettre en non-valeur**

Le conseil décide à l'unanimité d'admettre les titres de recettes n°2019-70, 123, 169 et 212 en non-valeur. Il s'agit d'un impayé de cantine de 2019 pour un montant total de 39€.

- **Avenant à la convention attribuant les aides économiques aux commerces dans le cadre de la crise sanitaire**

La pandémie de COVID-19 et les mesures adoptées pour lutter contre sa propagation ont fortement impacté le monde socio-économique, qui se trouve particulièrement fragilisé.

Des dispositifs d'accompagnement ont été mis en place aux niveaux européen, national, régional et local. Grand Calais Terres & Mers a notamment mis en place des aides exceptionnelles, grâce à un Fonds de Soutien aux entreprises du territoire, permettant aux entreprises concernées de bénéficier d'une subvention allant jusqu'à

2000€. Grand Calais ne pouvant pas intervenir pour les commerces, notre conseil a décidé le 2 juillet dernier de les aider. Ce fonds a initialement été mis en place pour aider les entreprises ayant eu une baisse de chiffre d'affaires lors du 1er confinement.

Au regard des dernières dispositions nationales, il convient d'adapter les conditions d'octroi de ces aides, en modifiant les périodes de référence pour analyser la baisse de chiffre d'affaires et les adapter au 2nd confinement et aux dispositions du décret 2020-1310 du 29 octobre 2020.

La mise en place de ce fonds de soutien s'inscrit dans le cadre de la compétence d'aides aux entreprises dont le Conseil de la Région Hauts-de-France a décidé de prolonger la délégation jusqu'au 30 juin 2021 aux communes et aux EPCI (établissement public de coopération intercommunale). **Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'approuver l'adaptation du Fonds de soutien aux entreprises, selon les modalités reprises en annexe, afin de soutenir les commerces de la commune impactés par la pandémie de coronavirus COVID-19 ;**
- **d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention n°20003656 avec le Conseil régional Hauts-de-France**

- **Adhésion au groupement de commande Formations du personnel de Grand Calais Terres & Mers**

Les communes de Calais, Blériot-Plage/Sangatte, Bonningues les Calais, Coquelles, Coulogne, Escalles, Les Attaques, Nielles les Calais, Peuplingues, Pihen les Guines, Saint Tricat, ainsi que le CCAS de Calais et la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers souhaitent mettre en commun leur procédure d'achat de prestations de formation du personnel. Les besoins de la commune concernent les lots 2, 12 et 21 du marché. Les montants indiqués sont les montants maximum que la commune pourrait dépenser annuellement. Il n'y a aucun montant minimum, la commune n'est donc pas tenue de commander de formation.

Lot 2 : Prestations de formation initiale et de recyclage à l'habilitation électrique BSBE Manœuvre		
Montant maximum annuel	Ville de Calais	8 000€ HT
Montant maximum annuel	Grand Calais Terres & Mers	4 000€ HT
Montant maximum annuel	CCAS de Calais	1 200€ HT
Montant maximum annuel	Ville des Attaques	800 € HT
Montant maximum annuel	Ville de Nielles les Calais	130 € HT
Montant maximum annuel	TOTAL	14 130€ HT

Lot 12 : Prestations de formation à la conduite de PEMP (FI et recyclage) + examen du CACES R 486 Cat B		
Montant maximum annuel	Ville de Calais	12 000€ HT
Montant maximum annuel	Grand Calais Terres & Mers	6 000€ HT
Montant maximum annuel	Ville de Coulogne	2 000€ HT
Montant maximum annuel	Ville des Attaques	1 500€ HT
Montant maximum annuel	Ville de Coquelles	1 500€ HT
Montant maximum annuel	TOTAL	23 000€ HT

Lot 21 : Prestations de formation AIPR (Autorisation d'Intervention à proximité des réseaux) Concepteur débutant		
Montant maximum annuel	Ville de Calais	5 000€ HT
Montant maximum annuel	Grand Calais Terres & Mers	2 000€ HT
Montant maximum annuel	Ville des Attaques	500€ HT
Montant maximum annuel	Ville de Coquelles	5 600€ HT
Montant maximum annuel	TOTAL	13 100€ HT

Ces accords-cadres sont conclus jusqu'au 31 décembre 2021 et seront reconductibles tacitement trois fois. Le coordonnateur du groupement est chargé de la procédure de passation jusqu'à l'attribution de l'accord-cadre. La commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur. Chaque membre du groupement est quant à lui chargé de conclure avec le titulaire retenu un accord-cadre correspondant à ses besoins propres tels que déterminés dans son état des besoins, de signer, notifier et de s'assurer de la bonne exécution de l'accord-cadre le concernant.

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **d'approuver la constitution de ce groupement de commandes entre les communes de Calais, Blériot-Plage/Sangatte, Bonningues les Calais, Coquelles, Coulogne, Escalles, Les Attaques, Nielles les Calais, Peuplingues, Pihen les Guines, Saint Tricat, ainsi que le CCAS de Calais et la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers pour les prestations de formation du personnel,**
- **d'autoriser Madame le Maire à signer et à exécuter la convention de groupement de commandes ainsi que tout avenant pouvant intervenir ultérieurement,**
- **d'autoriser Madame le Maire à signer les accords-cadres en résultant ainsi que tous documents utiles à intervenir ultérieurement dont l'incidence financière demeure dans le cadre du montant du marché,**
- **d'autoriser Madame le Maire à prendre toute décision relative à l'exécution du marché, y compris celle consistant à procéder à la mise en œuvre de la résiliation du contrat si cela s'avère nécessaire.**

- **Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité de la Fédération Départementale de l'énergie du Pas-de-Calais**

Les collectivités territoriales sont tenues de recourir aux procédures du code des Marchés publics pour sélectionner leurs prestataires en énergie. La Fédération départementale de l'Energie du Pas-de-Calais a constitué un groupement de commandes pour l'achat d'électricité, dont elle est le coordonnateur.

La FDE va lancer un nouvel appel d'offres pour la fourniture d'électricité pour les sites d'une puissance supérieure à 36 kVa afin de bénéficier du meilleur prix de marché. Ce marché commencera le 1er novembre 2021 pour une durée de 38 mois. **Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **d'approuver l'adhésion de la commune à ce groupement de commande, et notamment sa participation à l'appel d'offres pour la fourniture d'électricité des sites d'une puissance supérieure à 36 kVa**
- **d'autoriser Madame le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.**

- **Convention avec la 5e section des Wateringues pour les travaux de réparation de la berge Rue Cordier**

Un affaissement de la berge Rue Cordier nous a contraints à interdire la circulation sur une partie de cette voie, car la voirie était menacée. Après une discussion technique des travaux à entreprendre avec les Wateringues, il a été décidé de remettre en forme le talus par la mise en place de 25 tonnes de marne. Le propriétaire des champs attenants devra également faire installer un système de redirection du flux de sa pompe d'irrigation.

Le montant total des travaux est de 800 € HT, qu'il est proposé de répartir à 50% entre les wateringues et la commune. Le coût pour la commune sera donc de 400 € HT. **Le conseil décidé à l'unanimité de valider cette répartition financière des travaux et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de répartition des charges avec la 5e section des wateringues.**

- **Demande de fonds de concours à Grand Calais pour l'aménagement de places de stationnement Rue de Strasbourg**

La Zone d'activités des Estaches regroupe actuellement une quarantaine d'entreprises. L'attractivité et l'affluence dans la ZA engendrent un besoin de stationnement important, notamment pour les salariés, les clients des entreprises, et les habitations à proximité. L'aménagement de 4 places de stationnement pour véhicules légers Rue de Strasbourg sera réalisé en accotement, sans empiéter sur la largeur de la chaussée. Les travaux sont actuellement en cours. Afin de financer cet aménagement, il est proposé de solliciter un fonds de concours de l'agglomération. Le plan de financement prévisionnel de cette installation est le suivant :

Dépenses prévisionnelles HT

Travaux d'aménagement	5 000 €
-----------------------	---------

Recettes prévisionnelles

Fonds de concours de la communauté d'agglomération	2 200 €
Autofinancement	2 800 €
TOTAL	5 000 €

Le Conseil décide à l'unanimité de valider le plan de financement prévisionnel du projet tel qu'il est présenté et d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à l'octroi du fonds de concours de la communauté d'agglomération (convention, avenants).

- **Demande de subvention DETR pour 2021 - Aménagement de la place de la République**

La place de la République compte aujourd'hui 30 places de stationnement. Les commerces à proximité bénéficient d'une excellente réputation, qui dépasse largement le territoire communal. Cela engendre un besoin de stationnement très important pour leur clientèle, notamment le week-end.

De nombreuses voitures stationnent sur le trottoir Route d'Andres, et gênent la circulation des voitures et des piétons.

Il est ainsi proposé de réaménager le stationnement sur la Place de la République pour augmenter sa capacité de stationnement à 46 places.

Pour financer cet investissement, il est proposé de demander une subvention dans le cadre de l'appel à projets Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses HT

Travaux de voirie	24 015,00 €
Travaux de signalisation	6 509,55 €
TOTAL	30 524,55 €

Recettes

DETR	6 104,91 €	20 %
Autofinancement	24 419,64 €	80 %
TOTAL	30 524,55 €	

Le Conseil décide à l'unanimité de valider ce plan de financement prévisionnel et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets DETR 2021.

- **Demande de subventions DETR et DSIL 2021 - Rénovation du bâtiment de l'école élémentaire**

Le bâtiment de l'école élémentaire, qui accueille les classes de CP et de CE1, nécessite d'importants travaux. En effet, la toiture doit être complètement rénovée afin de permettre une meilleure étanchéité et une meilleure isolation. Les fenêtres doivent également être remplacées, car elles ont aujourd'hui une faible capacité d'isolation thermique. Afin de financer ces travaux, il est proposé de solliciter des subventions de l'Etat, dans le cadre des appels à projets Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses HT

Travaux de couverture	57 099,28 €
Remplacement de 16 fenêtres et 2 portes	34 469,73 €
TOTAL	91 569,01 €

Recettes

DSIL	50 362,95 €	55 %
DETR	22 892,25 €	25 %
Autofinancement	18 313,81 €	20 %
TOTAL	91 569,01 €	

Il est proposé au Conseil de valider ce plan de financement prévisionnel et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention dans le cadre des appels à projets DETR et DSIL 2021.

3. QUESTIONS DIVERSES

- Bilan de la collecte alimentaire et de jouets
- Distribution des colis des aînés
- Passage du Père Noël à l'école
- Installation de la signalétique dans la Zone d'Activités